

**DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR
CANTON DE CHARTRES 3
CHARTRES MÉTROPOLE
COMMUNE DE SAINT-AUBIN-DES-BOIS**

**Réunion ordinaire du 19 JUIN 2025
Convocation du 12 JUIN 2025**

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire le MARDI 19 JUIN 2025 à 19 H 00 à la salle de réunions de la mairie sous la présidence de M. Guy MAURENARD, Maire.

Présents : M MAURENARD Guy, Maire, Mmes : BONVALLET Isabelle, CHATOUX Marie-Pierre, FOURMONT LÉTANG Chantal, HALLAY Béatrix, PIEDAGNIEL Sophie, POULAIN Françoise, TROCHERIE Evelyne, MM : GUESNET Michel, LAIGNEAU Dominique, MOMMESSIN Thierry, TRICHEUX Sylvain.

Absents : Excusée : Mme BOTTIN Daphnée.
Absent : M. LEGUAY Grégory

A été nommé secrétaire : M. MOMMESSIN Thierry.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance.

**- AVENANT A LA CONVENTION D'ADHÉSION A LA MISSION ACFI (AGENT CHARGÉ DE LA FONCTION D'INSPECTION) PROPOSÉE PAR LE CDG28
DELIBERATION N° 16**

Le Maire expose :

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu les dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 25 ;

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Le Maire rappelle que par délibération n° 2019/25 du 03/09/2019, le conseil municipal a approuvé l'adhésion de la collectivité à la convention relative à l'intervention d'un Agent Chargé d'une Fonction d'Inspection (ACFI) mise en œuvre par le Centre de gestion d'Eure-et-Loir, et a autorisé le maire à signer ladite convention d'adhésion.

Cette convention a été conclue par l'ensemble des parties le 01/01/2020.

En date du 27 septembre 2024, le conseil d'administration du Centre de gestion d'Eure-et-Loir a approuvé et adopté des modifications portant sur la convention d'ACFI, suite au bilan de 5 années d'expérience et tenant compte des évolutions réglementaires liées à la mission de l'ACFI.

Pour tenir compte de ces éléments, le Centre de gestion d'Eure-et-Loir propose de conclure l'avenant à la convention d'adhésion précédemment conclue avec la collectivité, tel qu'il est joint en annexe à la présente délibération.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la collectivité d'accepter les termes de cet avenant.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

APPROUVE les termes de l'avenant à la convention d'adhésion à l'intervention d'un Agent Chargé d'une Fonction d'Inspection (ACFI) du Centre de gestion d'Eure-et-Loir, tel qu'il est joint en annexe ;

AUTORISE le Maire à signer ledit avenant proposé par le Centre de gestion d'Eure-et-Loir.

Question posée par M. Thierry MOMMESSIN : Quelles sont les missions d'un agent chargé d'assurer une fonction d'inspection ?

Ses missions consistent à contrôler les conditions d'application des règles définies en matière de santé et de sécurité au travail. L'ACFI propose à l'autorité territoriale compétente toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer la santé et la sécurité du travail, ainsi que la prévention des risques professionnels.

**- TARIFS LOCATION DU BARNUM A PARTIR DU 1ER JANVIER 2026
DELIBERATION N° 17**

Le barnum de 10 mètres par 4 mètres a été entièrement rénové en deux étapes, fin 2024 la bâche anti-feu et en 2025 les rideaux pour un montant de 4 198 euros.

Ce dernier est loué soit pour être installé dans le parc de la salle communale en même que la location de la salle, soit chez l'habitant, mais installé avec la collaboration des employés communaux sur le territoire de la commune.

Le Maire propose donc de revoir les tarifs de la location à partir du 1er janvier 2026 :

- dans le parc de la salle communale : 80 euros
- chez l'habitant : 100 euros (plus une caution de 250 euros)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs proposés et ces montants seront applicables au 1er janvier 2026.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **M. Guy MAURENARD** informe le conseil municipal qu'un couple de la commune aimerait acquérir un petit terrain communal en zone agricole pour y faire du potager et qu'un terrain à « Chazay » de 1028 m² pourrait leur convenir.

Le conseil municipal souhaite que les riverains en soient informés et demande de se renseigner sur la valeur du m².

- **M. Thierry MOMMESSIN** signale que le distributeur de pizzas n'est plus en fonctionnement et que la société est en faillite.

Effectivement, le Maire a été sollicité par le gérant de « LA ROMA » à Fontaine-la-Guyon qui se propose de reprendre l'emplacement, lui-même fabriquant de pizzas fraîches et artisanales.

- **Mme Evelynne TROCHERIE** avertie que la tranchée qui a été faite rue du Nord, pour les branchements d'un tout-à-l'égout avec traversée de route pour les nouvelles constructions, commence à se creuser aux passages des véhicules.

Séance levée à 20h15.

**Le secrétaire de séance,
Thierry MOMMESSIN**



**Le Maire,
Guy MAURENARD.**